

Coup d'accordéon - besoin d'explications

Par **PetitOursTriste**, le **08/04/2009** à **00:09**

bonsoir à tous,
aujourd'hui nous avons traité la technique du coup d'accordéon dans la SA et j'ai du mal à comprendre..

ça consiste dans un premier temps à réduire le capital afin de ramener la valeur nominale des actions à leur juste valeur vénale
mais en quoi cela éponge-t'il les dettes ?

et dans un 2ème temps on augmente le capital.. et qu'est-ce que ça entraîne au juste? une hausse de la valeur nominale et de la valeur vénale ??

Par **d4im**, le **09/05/2009** à **13:51**

Moi aussi j'ai quelques peu de mal à comprendre, mais je vois la chose ainsi : il y a imputation des pertes sur le capital social, lequel se réduit afin que la valeur nominale corresponde à la valeur réelle des titres, si les pertes sont supérieures à la valeur nominale du capital social, les titres valent 0 et les associés sont alors "exclus" de la société, la chambre commerciale voit à travers cette opération, l'obligation de contribuer aux pertes à la hauteur de son apport dans la SA. Il y a ici, qu'un jeu d'écriture comptable.

L'augmentation de capital social, à la suite de sa réduction, est obligatoire afin que la SA atteigne à nouveau les seuils légaux de capital social.

Par **PetitOursTriste**, le **10/05/2009** à **14:17**

merci bcp c'est ce que j'avais compris aussi
bon courage pour la suite!

Par **Camille**, le **11/05/2009** à **11:02**

Bonjour,
Ce n'est pas le fait de réduire le capital qui éponge les dettes, c'est le fait de réinjecter de

l'argent frais par la souscription à l'augmentation de capital. L'augmentation de capital n'est pas gratuite...

On repart donc avec capital tout neuf, qu'on peut (re)commencer à écorner pour éponger les dettes.

Ne pas confondre avec une procédure de redressement judiciaire.

Par **d4im**, le **11/05/2009** à **20:06**

[quote="Camille":3hcna6p7]Bonjour,

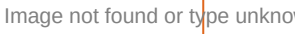
Ce n'est pas le fait de réduire le capital qui éponge les dettes, c'est le fait de réinjecter de l'argent frais par la souscription à l'augmentation de capital. L'augmentation de capital n'est pas gratuite...

On repart donc avec capital tout neuf, qu'on peut (re)commencer à écorner pour éponger les dettes.

Ne pas confondre avec une procédure de redressement judiciaire.[/quote:3hcna6p7]

C'est vrai qu'il ne faut pas confondre "dettes" et "pertes".

La réduction du capital social apure les pertes, par simple jeu d'écriture comptable, ~~et non les~~

dettes, ces dernières demeurent. Cela fait un joli bilan comptable pour une société 

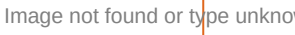
Ensuite, il y a augmentation du capital social afin de revenir au seuil légal de capital social exigé par la loi, ici effectivement, il y a apport d'argent frais !

Par **Camille**, le **12/05/2009** à **12:39**

Bonjour,

[quote="d4im":2vw2m7ha]

La réduction du capital social apure les pertes, par simple jeu d'écriture comptable, ~~et non les~~

dettes, ces dernières demeurent. Cela fait un joli bilan comptable pour une société 

[/quote:2vw2m7ha]

Euh... en réalité, c'est parce que (déjà), le bilan comptable est "joli" qu'on décide éventuellement d'un coup d'accordéon... Donc, dans l'ordre chronologique...

- "Joli" bilan comptable 

=> Réduction du capital (+ ou - obligatoire, sinon dépôt de bilan)

=> bilan comptable pas "joli" non plus (donc on ne le fait pas et on passe tout de suite à la suite)

=> Augmentation de capital

=> "Ah ! Le bilan est beaucoup plus joli comme ça maintenant !"

:))

Image not found or type unknown

Par **d4im**, le **12/05/2009** à **12:55**

[quote="Camille":2lixb19r]Bonjour,
[quote="d4im":2lixb19r]

La réduction du capital social apure les pertes, par simple jeu d'écriture comptable, **et** non les

dettes, ces dernières demeurent. Cela fait un joli bilan comptable pour une société

[/quote:2lixb19r]

Euh... en réalité, c'est parce que (déjà), le bilan comptable est "joli" qu'on décide éventuellement d'un coup d'accordéon... Donc, dans l'ordre chronologique...

- "Joli" bilan comptable

=> Réduction du capital (+ ou - obligatoire, sinon dépôt de bilan)

=> bilan comptable pas "joli" non plus (donc on ne le fait pas et on passe tout de suite à la suite)

=> Augmentation de capital

⇒ "Ah ! Le bilan est beaucoup plus joli comme ça maintenant !"

Image not found or type unknown
[/quote:2lixb19r]

:?:

En même temps, si c'est déjà "joli", pourquoi procéder à une telle opération ?

:lol:

C'est pas plutôt le bilan est "moche", et on veut en faire un joli ?

Car par simple jeu d'écriture, cela va s'en dire qu'au niveau des capitaux propres, y'a pas grand changements, non ?

Par **Camille**, le **13/05/2009** à **16:24**

Bonjour,

Ben, dans l'énoncé de départ, j'ai mis "joli" entre guillemets...

Dans la deuxième conséquence aussi, mais avec "pas" devant...

Donc, comprendre en clair que c'est à choisir entre "pas terrible" et "franchement tarte", comme disait Pierre Dac.

Ce n'est qu'une fois des capitaux frais réinjectés dans le circuit qu'on peut utiliser le mot "joli"

au sens usuel du terme...
:wink:

Image not found or type unknown